

CADRE STRATÉGIQUE

POUR LE PLAIDOYER
HUMANITAIRE DE
MÉDECINS DU MONDE
LIÉ AUX OPÉRATIONS
INTERNATIONALES

2021-2023



SOMMAIRE

| | |
|-----------|--|
| 4 | I - Introduction |
| 5 | II - Cadre politique de MdM sur les urgences et les crises |
| 7 | III - Lien entre les politiques entourant la gestion des crises humanitaires et les problématiques de santé des personnes |
| 12 | IV - Le plaidoyer humanitaire pour MdM |
| 13 | V - Les enjeux de plaidoyer pour MdM |
| 15 | VI - Les orientations du plaidoyer humanitaire pour 2021 - 2023 |
| 15 | Objectif général : l'accès aux soins de santé dans les situations de crises |
| 16 | Objectifs spécifiques prioritaires |
| 18 | Objectifs spécifiques secondaires |
| 20 | Priorités géographiques |
| 21 | VII - Logiques d'influence et principes d'action |
| 21 | Articuler divers niveaux d'engagements et logiques d'influence pour obtenir les changements souhaités |
| 23 | Principes d'action |

I - INTRODUCTION

Le cadre stratégique pour le plaidoyer humanitaire s'inscrit dans la continuité des plaidoyers engagés depuis plusieurs années par certaines missions (Yémen, Syrie, Palestine notamment) et l'association. Il traduit la **volonté de Médecins du Monde de mieux structurer et encadrer son plaidoyer humanitaire pour renforcer sa capacité d'influence.**

Le cadre stratégique pour le plaidoyer humanitaire est un document à vocation interne, qui a pour objectif de **préciser l'intention globale de ce plaidoyer et d'en valider les orientations générales et priorités pour constituer un socle de travail commun et partagé** pour les trois années à venir.

1. Le cadre stratégique pour le plaidoyer humanitaire pourra faire l'objet d'une actualisation en fonction du prochain plan stratégique de MdM en 2022.

2. Voir la « Note Urgences & Crises, Séminaire stratégique des 14, 15 et 16 juin 2019 » et la « Note d'information sur les orientations du conseil d'administration - Trajectoire des opérations internationales 2020-2022 » du 6 juillet 2019

3. Note Urgences & Crises, Séminaire stratégique des 14, 15 et 16 juin 2019

4. Ces missions peuvent être gérées par la cellule urgence, par les pôles long terme ou les deux dans certains cas. 5. Données issues de la consultation réalisée entre mars 2020 et janvier 2021. Les données peuvent évoluer.

II - CADRE POLITIQUE DE MDM SUR LES URGENCES ET LES CRISES

Le Plan stratégique 2016 - 2020 de Médecins du Monde fait de la réponse aux « Urgences et Crises » une des cinq priorités thématiques retenues dans l'Axe 1 : Promouvoir la santé par l'accès aux soins et l'évolution du droit¹.

Dans ce cadre, l'engagement de MdM a pour objectif de « rétablir le droit à la santé et l'accès aux soins afin de réduire la morbi-mortalité engendrée par les urgences et crises en soutien au système de santé en place, dans la promotion active de l'implication des populations et du Droit International Humanitaire. »

D'un point de vue opérationnel, cela se concrétise par un engagement opérationnel fort auprès des populations de plusieurs pays en crise². MdM-France est présente sur la moitié des crises recensées par les Humanitarian Response Plans des Nations unies en 2019, deux tiers en prenant en compte les projets des 16 Chapters du réseau MdM international³. Sur 32 missions gérées par la Direction des Opérations Internationales (DOI) en 2020, dix sont considérées comme des urgences⁴ et cinq sont considérées comme des missions alliant des projets d'urgence et de long terme⁵.

Ainsi, les pôles opérationnels de la DOI, avec l'appui des pôles et directions support, mettent en œuvre l'objectif d'« amélioration des capacités d'intervention de MdM dans les contextes de crises chroniques et aiguës » (objectif spécifique 1) et du « développement d'une approche systématique de réduction des risques de catastrophes naturelles » (objectif spécifique 2).

Un troisième objectif spécifique souligne la volonté de « Développer la place du plaidoyer en lien avec les urgences et les crises, selon les axes suivants :

- Améliorer la capacité de MdM à plaider en faveur du respect du DIH en zones de conflit ;
- Envisager systématiquement le plaidoyer pour l'accès au système de santé (restauration/renforcement), en particulier sur les SSP, basé sur nos opérations et en lien avec les acteurs locaux ;
- Développer un plaidoyer sur la place du partenariat des acteurs du Sud dans la réponse aux crises et urgences. »

La trajectoire des opérations internationales de juin 2019, validée dans la « *Note d'information sur les orientations du conseil d'administration - Trajectoire des opérations internationales 2020-2022* » du 6 juillet 2019, confirme et renforce ce cadre. Les approches et éléments transversaux proposés dans la thématique « Crises et Conflits » soulignent notamment le besoin de « répondre en priorité aux urgences dans nos pays d'intervention » mais aussi de « faire émerger une stratégie de plaidoyer humanitaire »⁶. Enfin, les éléments de priorisation intègrent « l'importance de structurer un plaidoyer qui valorise l'expertise MdM et permet de s'inscrire dans les dynamiques en faveur de la promotion du DIH et de l'accès aux soins. »

6. Thématique Crises et conflits, Approches et éléments transversaux proposés : Répondre en priorité aux urgences dans nos pays d'intervention ; S'engager sur au moins 2 nouvelles crises complexes ; Faire émerger une stratégie de plaidoyer humanitaire ; Renforcer nos capacités d'action via une meilleure préparation au niveau des missions, un développement du vivier RH et des partenariats stratégiques (inter-ONG, réseau MdM international)

III - LIEN ENTRE LES POLITIQUES ENTOURANT LA GESTION DES CRISES HUMANITAIRES ET LES PROBLEMATIQUES DE SANTE DES PERSONNES

Les crises sont de plus en plus complexes et durables. En 2020, plus d'un milliard de personnes (16 % de la population mondiale) vivait dans des pays en situation de crise prolongée⁷. Le nombre de pays connaissant une crise prolongée est passé de 13 en 2005 à 31 en 2019. Ces pays abritent la moitié de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté⁸.

Les conflits et les déplacements forcés sont à l'origine de la majorité de ces crises, et environ **215,6 millions de personnes** évaluées comme ayant besoin d'une aide humanitaire en 2020⁹. Dans cinq pays - Yémen, Syrie, Soudan du Sud¹⁰, République centrafricaine et Palestine - plus de la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire. Le nombre de personnes déplacées dans le monde a augmenté pour la huitième année consécutive en 2019, la majorité étant des personnes déplacées à l'intérieur du pays¹¹.

La combinaison de conflits, d'insécurité alimentaire aiguë et des conséquences du changement climatique complexifie les crises, alors que les **menaces sur la santé** et les épidémies frappent plus durement les pays en crise : le choléra, pourtant facilement traité et prévenu, tue près de 100 000 personnes chaque année et on recense toujours plus de 400 000 décès liés au paludisme chaque année (90% en Afrique subsaharienne, il fait plus de victimes que le conflit en RCA)¹². Enfin, La pandémie de Covid-19 représente depuis 2020 un défi mondial sans précédent tant par son ampleur que par sa complexité. Déjà en situation de tension, le système humanitaire doit s'adapter pour répondre aux besoins des personnes touchées par la pandémie et les conséquences des politiques d'enclauement du virus.

7. Global Humanitarian Assistance Report 2020, Chapitre 1 : <https://devinit.org/resources/global-humanitarian-assistance-report-2020/people-and-crisis/>

8. Idem

9. Idem

10. Sur les cinq pays, le Soudan du Sud est le seul où MdM n'a pas d'opération en 2021

11. Global Humanitarian Assistance Report 2020, Chapitre 1 12 Note Urgences & Crises, Séminaire stratégique des 14, 15 et 16 juin 2019

12. Note Urgences & Crises, Séminaire stratégique des 14, 15 et 16 juin 2019

Les crises exacerbent les inégalités et les vulnérabilités des femmes et des filles, mais le manque de données ventilées par genre en masque l'ampleur. Un volume croissant d'aide publique au développement est à noter dans le but de mettre fin à la violence sexiste, mais en 2018 cela continuait de peser moins de 1 % des allocations totales d'APD¹³.

L'espace humanitaire est de plus en plus mis à mal par les oppositions géopolitiques entre un monde qui continue d'être dominé par l'Occident et un autre qui tend à réaffirmer la souveraineté des Etats du Sud. Cela se traduit notamment par une **volonté accrue de contrôle de l'activité internationale** dans leurs frontières (que ce soit pour détourner, comme en Afghanistan en Irak ou au Mali, ou obstruer ou refuser l'action humanitaire, comme en Syrie, en Ethiopie ou au Soudan) et conduit à **restreindre fortement l'espace dans lequel s'exerce l'action humanitaire indépendante et impartiale**¹⁴. Le mépris pour les cadres juridiques internationaux existants et les obligations des Etats au regard du droit international humanitaire (attaques sur les structures médicales en Syrie ou au Yémen) impacte en priorité les civils : aujourd'hui ils représentent 80 à 90% des victimes de conflits dans le monde¹⁵.

Dans son plan stratégique 2016 - 2020, MdM s'est donné pour mandat de contribuer à « *rétablir le continuum de soins lorsque celui-ci est interrompu ou inexistant à la suite d'un désastre lié à une catastrophe naturelle ou créé par le fait de l'homme (conflit), tant dans les crises oubliées que dans les crises chroniques dès lors qu'il y a rupture de l'accès aux soins pour une population en situation de vulnérabilité.* »

¹³. Global Humanitarian Assistance Report 2020, Chapitre 1

¹⁴. Note Urgences & Crises, Séminaire stratégique des 14, 15 et 16 juin 2019

¹⁵. <https://www.un.org/press/fr/2019/cs13822.doc.htm>

Dans un contexte mondial où les crises durent plus longtemps et où l'espace humanitaire se réduit, le plaidoyer humanitaire de MdM repose sur les trois constats suivants :

→ **Les crises impactent directement ou indirectement la santé des personnes**

Les crises (conflits, catastrophes naturelles, ou conjonctions des deux dans des contextes de vulnérabilités) :

- Entraînent **violations du droit à la santé et rupture de l'accès aux soins** (insécurité, combats, attaques contre le personnel ou les structures de santé, destruction d'infrastructures, checkpoints empêchent un accès aux soins de qualité en temps et en heure) ;
- Entraînent une **augmentation des vulnérabilités** des personnes, notamment celles qui sont déjà marginalisées par les sociétés et/ou les systèmes de soins (augmentation des violences basées sur le genre, des violences sexuelles notamment) ;
- S'accompagnent ou entraînent un **affaiblissement des États et des systèmes de santé** étatiques (baisse ou arrêt des financements de structures de santé, rupture d'approvisionnement des centres de santé, irrégularité ou arrêt du paiement des salaires du personnel de santé, diminution du panier de soins et de la qualité des soins etc.) ;
- Créent des **besoins en santé spécifiques** (pour les personnes déplacées ou réfugiées, les personnes blessées, les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées etc.).

→ **Les politiques et pratiques nationales et internationales ont un impact sur la prévention, la gestion et la résolution des crises et donc, un impact sur la santé des personnes**

Les décisions politiques nationales, ainsi que celles de la communauté internationale et des institutions intergouvernementales, influencent la prévention, la gestion et la résolution des crises nationales, régionales ou internationales. Dans ce cadre, la polarisation des relations internationales, les dynamiques issues de la colonisation et de la mondialisation économique néo-libérale ainsi que l'immobilisme du Conseil de sécurité des Nations unies mettent à mal l'efficacité du système de gouvernance mondiale et sa capacité à prévenir et résoudre les conflits.

Le non-respect du droit international humanitaire dans les conflits et du droit international des droits humains dans toutes les situations, y compris lors de catastrophes naturelles, entraîne directement une détérioration de la santé des personnes.

Enfin, le manque de réponse politique et financière de la communauté internationale aux crises humanitaires contribue à affaiblir les capacités de relèvement des systèmes sociaux et des individus.

Ces politiques et pratiques influent sur la mise en danger de la vie et de la santé des personnes, qu'elles soient victimes d'une crise humanitaire et/ou travailleur.euse.s humanitaires.

→ **Les organisations de la société civile, dont les organisations non gouvernementales, ont un rôle clé à jouer dans les évolutions de l'environnement humanitaire**

Un nombre croissant de personnes dans le besoin demeurent hors d'atteinte de l'aide humanitaire, essentiellement durant les phases aiguës des conflits, car les opérateurs ne sont pas en mesure de fournir l'aide là où elle est nécessaire, au moment où les personnes en ont le plus besoin¹⁶.

De nombreux acteurs internationaux (agences des Nations unies, fondations privées etc.) ont une place déterminante dans un contexte en perpétuelle évolution. Les organisations de la société civile, dont les organisations non gouvernementales, ont un rôle particulier à jouer, y compris pour dénoncer les violations du droit international humanitaire et les atteintes aux droits humains.

Le plaidoyer est alors un des outils de réponse aux besoins des personnes vivant dans des contextes de crises.

¹⁶. Note Urgences & Crises, Séminaire stratégique des 14, 15 et 16 juin 2019

Médecins du Monde doit s'adapter pour influencer cet environnement marqué par des mutations fortes qui interrogent ses principes fondateurs et modalités d'action.

IV - LE PLAIDOYER HUMANITAIRE POUR MDM

Médecins du Monde souhaite poursuivre son action pour préserver, protéger et garantir le droit à la santé des personnes vivant dans des contextes de crise.

Pour cela, Médecins du Monde doit être **capable d'influencer les enjeux du secteur humanitaire** lié à son action internationale, via le **développement d'expertises spécifiques** et d'actions de **plaidoyer effectives à plusieurs niveaux**

Le plaidoyer est, pour Médecins du Monde, un **processus visant à influencer les décideurs**, c'est-à-dire les personnes qui ont le pouvoir d'effectuer un changement donné dans les politiques et/ou les pratiques, au profit des populations ciblées par nos projets¹⁷.

MdM s'appuie sur ses projets pour construire et légitimer son plaidoyer. Sa capacité d'intervention dans de multiples contextes humanitaires mais également dans des contextes de développement/post conflit, voire en France, représente une richesse et une force qui permet de positionner sa parole à la fois comme un acteur de l'humanitaire mais aussi de la solidarité internationale. Nos stratégies de plaidoyer reflètent cette particularité pour renforcer notre capacité d'influence.

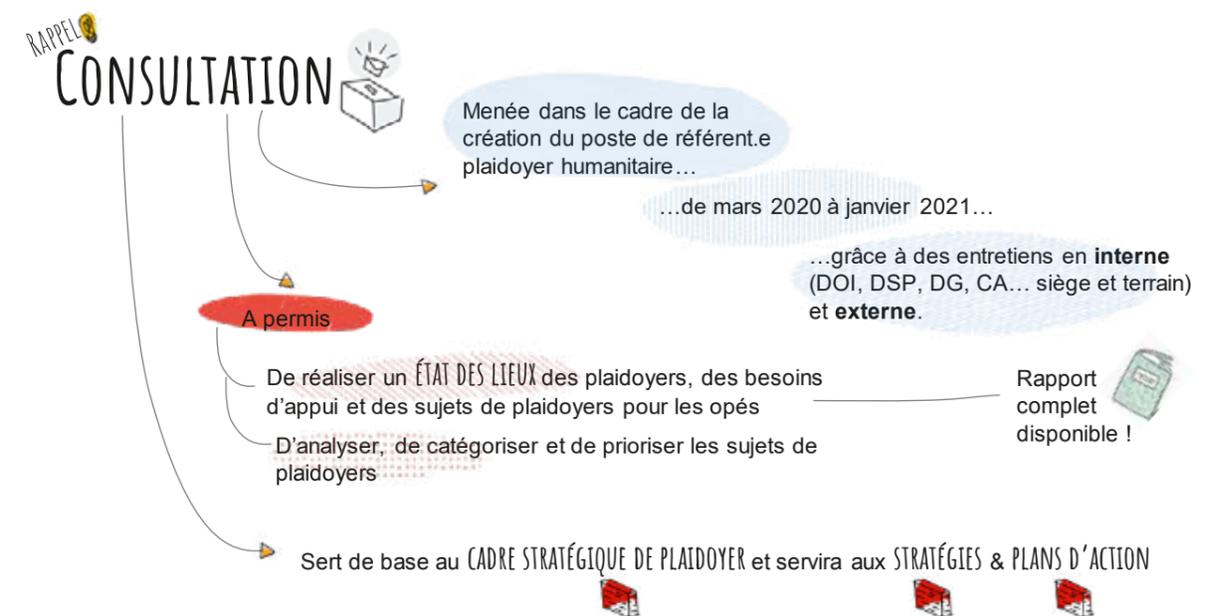
En objectivant les problèmes de santé prédominants chez les personnes vivant dans des contextes de crise, MdM vise à dénoncer les politiques et pratiques contraires au droit international humanitaire et au droit international des droits humains. L'association cherche également à démontrer les impacts négatifs des politiques et pratiques qui criminalisent et contraignent l'action humanitaire sur les populations civiles et les personnes vivant dans des contextes de crises pour entraîner leur évolution.

¹⁷ Livret Plaidoyer, Médecins du Monde, Mai 2018

V - LES ENJEUX DE PLAIDOYER POUR MDM

Les enjeux sur lesquels MdM veut être présent et réaliser un plaidoyer ont été identifiés dans le cadre d'une consultation menée entre mars 2020 et janvier 2021.

Schéma 1 : Rappel des éléments de la consultation



Les enjeux ainsi identifiés encadrent le périmètre global dans lequel MdM entend construire sa stratégie de plaidoyer, organisée autour de la **protection et la sauvegarde de l'espace humanitaire**.

L'espace humanitaire est un concept qui symbolise l'environnement dans lequel nous pouvons, en tant qu'organisation humanitaire non gouvernementale, travailler. Il est encadré notamment par le droit international humanitaire (DIH) et les principes d'humanité, impartialité, neutralité et indépendance. Il recouvre plusieurs enjeux relatifs :

- 1. Au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits humains :** le non-respect de ces cadres juridiques impacte à la fois les populations cibles de projets de MdM et la capacité de MdM à leur fournir des services.
- 2. A l'accès humanitaire :** cela comprend à la fois la possibilité pour MdM, en tant qu'organisation humanitaire non gouvernementale, d'accéder aux zones et populations qui ont besoin d'assistance mais aussi la possibilité pour les populations vivant dans des contextes de crises d'accéder à des soins de santé de qualité lorsqu'ils en ont besoin. Recoupant de multiples facettes, l'accès humanitaire est aujourd'hui largement menacé par une tendance de fond visant à renforcer le contrôle étatique des opérations des organisations de la société civile, dont les ONG internationales.
- 3. Au financement de l'action humanitaire :** cela inclut la politisation des financements ainsi que le sous-financement de certaines réponses.
- 4. Des enjeux transverses :** des tendances et réflexions de fond traversent actuellement le secteur. Il s'agit notamment des questions de genre dans le secteur humanitaire, qui vont de l'inclusion des plaidoyers liés à la promotion des droits et de la santé sexuelle et reproductive dans les contextes humanitaires, jusqu'à la remise en cause des schémas patriarcaux de prise de décision, de pouvoir et de représentativité dans les instances dirigeantes du secteur, eux-mêmes liés aux questionnements autour de la décolonisation de l'aide humanitaire, aux enjeux de gouvernance mondiale et de localisation de l'aide.

Les enjeux transverses ont vocation à irriguer l'ensemble du plaidoyer humanitaire déployé par MdM (voir partie suivante).

VI - LES ORIENTATIONS DU PLAIDOYER HUMANITAIRE POUR 2021 - 2023

Les orientations du plaidoyer humanitaire sont constituées des éléments suivants :

- 1.** Un objectif général de plaidoyer ;
- 2.** Des objectifs spécifiques : quatre prioritaires et quatre secondaires ;
- 3.** Des priorités géographiques.

OBJECTIF GÉNÉRAL : L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ DANS LES SITUATIONS DE CRISES



L'objectif général du plaidoyer humanitaire pour Médecins du Monde est de contribuer à garantir un accès à des soins de santé de qualité aux personnes vivant dans des situations de crises.

Cet objectif découle du plan stratégique de Médecins du Monde. Il fait directement référence à l'objet, à la raison d'être de Médecins du Monde.

Au vu de la diversité des projets de MdM, il recoupe différentes réalités de terrain et possibles dynamiques de plaidoyer. C'est pourquoi plusieurs objectifs spécifiques prioritaires et secondaires sont identifiés et précisés ci-après.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES PRIORITAIRES

Quatre objectifs spécifiques sont identifiés comme prioritaires. Cela signifie qu'**un plaidoyer transversal et/ou un appui dédié aux missions concernées doit être mené** et que **MdM a un rôle moteur dans le cadre d'alliances et de coalitions de cause communes**. Ce plaidoyer peut être déployé à la fois au niveau des pays d'intervention de MdM, au niveau du réseau MdM international et au niveau global, en soutien ou relai d'organisations partenaires, y compris locales, suivant une logique de pertinence et d'articulation des influences possibles.

Contribuer à la protection du personnel humanitaire et de santé dans les situations de crise



Le mandat et l'identité de l'organisation rendent nécessaire une attention à la protection des personnels humanitaires, mais aussi du personnel soignant des pays dans lesquels l'association intervient et donc un plaidoyer pour mieux protéger ces personnels clés pour la continuité ou mise en place de services de soins dans les situations de crises.

Contribuer à améliorer l'accès aux populations vivant dans des situations de crise



Le plaidoyer humanitaire a pour objectif de contribuer à lever les barrières à l'accès en soutenant un changement de politiques ou pratiques au niveau des multiples problématiques identifiées plus haut.



Contribuer à sensibiliser et demander le respect des principes humanitaires, du droit international humanitaire et du droit international des droits humains

Le non-respect du droit international impacte à la fois les populations participant aux projets de MdM et la capacité de MdM à leur fournir des services. MdM souhaite par son plaidoyer humanitaire promouvoir une meilleure connaissance des principes humanitaires et lutter contre les violations du droit international humanitaire, identifié comme la base juridique de son action et de la protection des populations vivant dans des situations de crises.



Contribuer à documenter et minimiser l'impact des mesures de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent et des mesures de sanctions (ou mesures restrictives) sur l'action humanitaire et des ONG, y compris dans le cadre de la solidarité internationale

L'impact des mesures de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, ainsi que des régimes de sanctions, doit être mieux pris en compte pour contrer le rétrécissement induit de l'espace humanitaire.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SECONDAIRES

Deux objectifs sont identifiés comme secondaires. Le plaidoyer relatif à ces objectifs fait l'objet d'un **engagement ponctuel**, en fonction des besoins des missions, des sujets, des acteurs en présence et des opportunités sur lesquelles MdM identifie un intérêt et une valeur ajoutée à se mobiliser. Il peut se faire en soutien ou relai d'initiatives de nos partenaires associatifs en France, du réseau MdM international ou d'alliances ou de coalitions de causes communes:

Contribuer à assurer un financement dépolitisé et à la hauteur des besoins humanitaires identifiés

Parce qu'ils impactent directement les populations vivant dans des situations de crise et directement ou indirectement notre capacité de mise en œuvre de projets, les enjeux liés aux conditions des financements institutionnels et/ou privés, aux deux Nexus (Nexus Urgence, Réhabilitation, Développement et Triple Nexus «Urgence, Développement, Paix»), à la localisation de l'aide, ainsi qu'aux crises oubliées ou insuffisamment financées, MdM souhaite conserver une attention et une action sur ces enjeux.



Contribuer à lutter contre l'impunité des auteurs de violation du droit international humanitaire et des droits humains

L'impunité en cas de non-respect du droit international humanitaire voire droit international des droits humains constitue un enjeu fort pour les populations, notamment dans les cas de violence sexuelles, mais pas exclusivement. MdM souhaite continuer à appeler à traduire en justice les auteurs de violence et analyser au cas par cas sa contribution à des commissions vérité ou réconciliation ou des mécanismes de justice internationale.



Enfin, MdM maintient une **veille** sur deux sujets complémentaires :



Les nouveaux défis du DIH

Les problématiques de conflits urbains, conflits et changement climatique, cybersécurité etc. représentent des sujets d'avenir et d'importance pour le secteur humanitaire. D'autres acteurs spécialisés sont relativement mieux placés que MdM pour influencer les évolutions du droit. En revanche, une veille reste nécessaire car ces sujets peuvent évoluer rapidement et venir directement impacter nos opérations.



L'évolution des mécanismes de gouvernance mondiale

Les problématiques globales de gouvernance mondiale, qui vont des failles du système de coordination de l'aide humanitaire à l'inertie du Conseil de sécurité des Nations unies, soulignent des enjeux vastes et complexes. Une veille paraît nécessaire au regard des impacts possibles sur les opérations humanitaires en général et celles de MdM en particulier.

VII - LOGIQUES D'INFLUENCE ET PRINCIPES D'ACTION

PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES

Les **priorités géographiques** de plaidoyer sont les quatre grandes « causes » prioritaires retenues à l'issue du séminaire sur la trajectoire opérationnelle des opérations internationales de juin 2019 et confirmées dans la « *Note d'information sur les orientations du conseil d'administration - Trajectoire des opérations internationales 2020-2022* » du 6 juillet 2019 :



Pour certaines, des dynamiques de plaidoyer existent (Palestine, Sahel, Yémen), tandis que pour d'autres (Syrie, Rohingyas), elles sont à (re)construire, préciser ou consolider.

Le plaidoyer humanitaire reste vigilant à assurer une bonne coordination avec les autres membres du réseau MdM international présents dans ces pays pour maximiser l'influence des plaidoyers portés et prévenir tout impact négatif sur les opérations des différents Chapters.

Les objectifs et les priorités géographiques se croisent et peuvent être amenés à évoluer dans le temps.

ARTICULER DIVERS NIVEAUX D'ENGAGEMENTS ET LOGIQUES D'INFLUENCE POUR OBTENIR LES CHANGEMENTS SOUHAITÉS

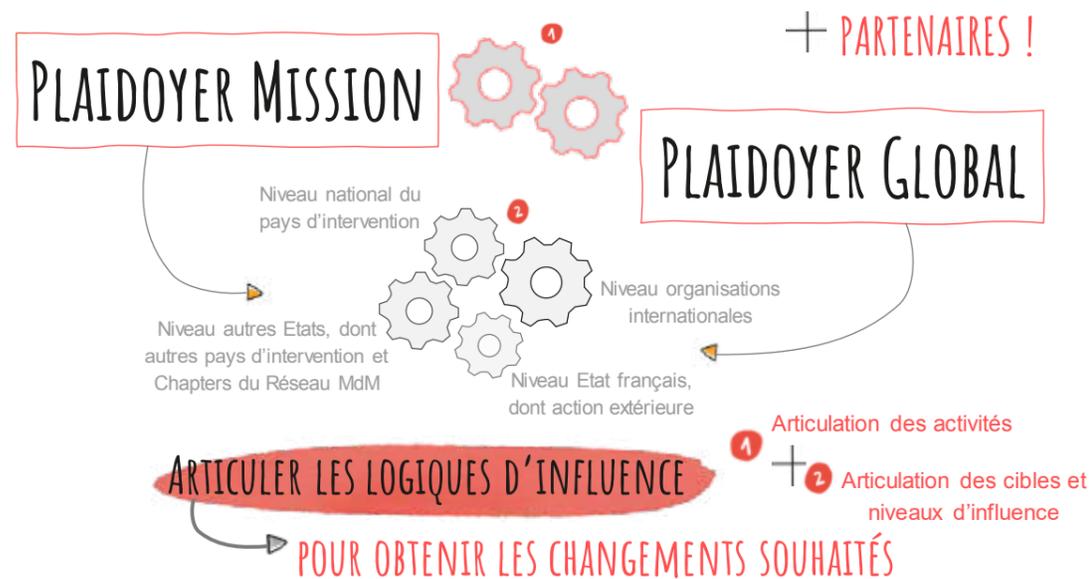
Le plaidoyer de l'association tire sa légitimité et son expertise des actions de MdM sur le terrain¹⁸. Le plaidoyer humanitaire est porté aux niveaux d'influence les plus pertinents selon l'objectif ou la zone géographique, en fonction des besoins, des cibles identifiées comme pertinentes par rapport aux objectifs de plaidoyer déterminés, du degré d'influence et des ressources de l'association, ainsi que des possibilités et opportunités.

La raison d'être du plaidoyer est d'entraîner un changement de situation pour les personnes auprès desquelles nous agissons. L'articulation entre d'une part les niveaux d'influence et d'autre part les activités menées dans le cadre des différents plaidoyers doit permettre de converger vers des mêmes objectifs de changement au niveau local. Le plaidoyer international doit être envisagé comme relais et vecteur d'action supplémentaire du plaidoyer local, en créant ou amplifiant des stratégies locales.

L'adaptation et la flexibilité nécessaires à un plaidoyer efficace demeurent indispensables pour ajuster les modalités d'appui aux équipes opérationnelles et les stratégies d'influence, en fonction de l'évolution des contextes thématiques ou géographiques, mais aussi pour accommoder des besoins de positionnements, de prise de parole ou de plaidoyer en fonction de l'émergence de nouvelles crises humanitaires.

¹⁸. Livret plaidoyer, Médecins du Monde, mai 2018 et Guide méthodologique « Comment mener un plaidoyer ? », Médecins du Monde, mai 2020 : « La légitimité de Médecins du Monde à porter un plaidoyer repose sur les expériences et connaissances acquises dans le cadre de nos projets. »

Schéma 2 : L'articulation des logiques d'influence



PRINCIPES D'ACTION

Le plaidoyer humanitaire fonctionne selon les deux principes d'action suivants :

→ Principe d'action n°1 : Une action double

Ce principe formalise une action de plaidoyer destinée à maximiser l'influence de MdM et basée pour cela sur :

1. L'intégration des messages des thématiques¹⁹ dans les contextes humanitaires de manière à permettre l'articulation des logiques d'influence (par exemple : droits et santé sexuelle et reproductive dans les crises ou liens entre migrations et crises humanitaires).

¹⁹ Droits et Santé sexuelle et Reproductive, Migration, Exil, Droits et Santé, Réduction des Risques, Santé et Environnement, cf. Plan stratégique 2016-2020.

2. Le portage de problématiques propres liées à la protection et sauvegarde de l'espace humanitaire (par exemple, le respect du DIH et des principes humanitaires, ou encore l'impact des mesures de lutte contre le terrorisme).

Les enjeux transverses sont intégrés de manière horizontale aux deux points précédents.

→ Principe d'action n°2 : La recherche constante de deux équilibres

Ce principe formalise une action de plaidoyer souple entre plusieurs types (cf. types de plaidoyer par priorité), basée sur :

1. Un **équilibre** entre **le soutien aux équipes et plaidoyers terrains** (l'appui technique et méthodologique doit permettre d'augmenter l'influence de MdM au niveau local et de nourrir les plaidoyers transversaux) et **la coordination du plaidoyer sur des sujets transversaux** (l'appui à ces sujets clés pour MdM doit permettre une analyse et une influence de l'association sur les évolutions du secteur). La recherche de cet équilibre se retrouve dans les différents types de plaidoyers portés en tant qu'objectifs spécifiques prioritaires.
2. Un **équilibre** entre **l'action dans un cadre inter associatif** (destinée à amplifier l'influence de MdM, elle est parfois indispensable pour être efficace sur certains sujets) et **l'action de MdM seule** (qui vise à utiliser la plus-value de l'association, son expérience et expertise sur certains sujets, y compris pour se positionner et influencer les cadres de plaidoyers inter associatifs).

↘ Ces deux principes d'action soutiennent la définition des objectifs du plaidoyer humanitaire au vu des ressources disponibles, la formalisation de stratégies et la mise en œuvre des activités associées aux plans d'action.

